

Note de synthèse

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

SMGA : budget 2025

PREAMBULE

Le cadre réglementaire du budget

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

- Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au comité syndical à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la structure, après l'adoption par l'assemblée délibérante des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget du SMGA comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

En 2024, le budget une évolution significative de la nomenclature budgétaire a été réalisée lors du passage au référentiel M57 en lieu et place de M14.

Pour rappel, le calendrier budgétaire du SMGA est le suivant :

5 juillet 2022 = Comité Syndical - validation du scénario d'organisation

10 novembre 2022 = Comité Syndical - validation des programmes d'actions (PEP-PAPI, PPG, AAZH)

23 décembre 2023 - Approbation du PEP-PAPI Garonne amont 2023-2024 par le Préfet Pilote.

1er février 2024 = Arrêté de DIG pour le PPG 2024-2028

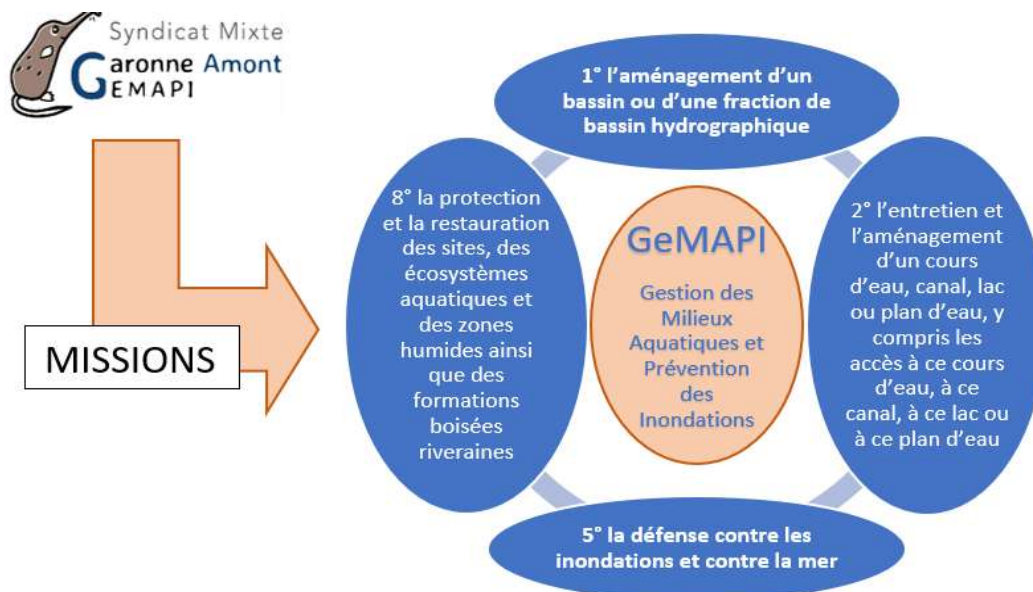
10 février 2025 = Envoi du rapport du DOB aux membres du bureau

13 février 2025 = Présentation des orientations budgétaires en bureau syndical

20 février 2025 = DOB en Comité Syndical

20 mars 2025 = Vote du budget

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA STRUCTURE SMGA



D'un point de vue du fonctionnement, le SMGA a atteint et garanti depuis 2023 la taille cible de l'organisation envisagée lors de la création du SMGA.

Au regard des contributions, des aides obtenues et suite au choix et mise en œuvre du scénario d'organisation retenu, le volant financier d'actions et de 3 à 4 fois le montant des contributions. Ceci représente des aides de l'ordre de 66% à 75% sur les actions menées (en régie ou en prestations et travaux).

Gouvernance

Des avancées indispensables à la démarche, avec la rédaction d'un rapport de mise en place du SMGA en décembre 2023 :

- Augmentation de la contribution progressivement jusqu'à 6€/hab (en ratio)
- Recrutements indispensables
- Articulation PEP-PAPI / STéPRiM / PPG / PGH / ZH

Principaux points positifs :

- Un niveau de contribution bas pour un volant d'intervention important
- Une bonne imbrication GEMA et PI, des programmes en place PEP-PAPI et PPG
- Une interface régie/externalisation efficace
- Une compétence identifiée, aide territoriale et conseils : proximité des riverains et élus.
- Des élus et une équipe impliqués

Principales fragilités constatées :

- Un financement insertion potentiellement incertain (cf. réduction récente sur le FSE pour certaines structures).
- Des financements en subvention en baisse, notamment sur le volet régie et entretien (cf. Région, ...), voire absents sur certains périmètres pour les CD31 et CD65 (régie).
- Un financement des interventions post-crués très aléatoire, avec des processus complexes et longs, de grosses avances de trésorerie et de fortes incertitudes sur les aides.
- Une charge de travail en régie très importante pour les permanents identifiée comme problématique.

En 2024, l'association Parc Naturel Régional Barousse Comminges a entamé une démarche visant à envisager l'intégration de la GEMAPI sur le périmètre du SMGA dans le futur Syndicat Mixte. Cette démarche a généré un impact sur la dynamique et la gouvernance (champs politique et technique)

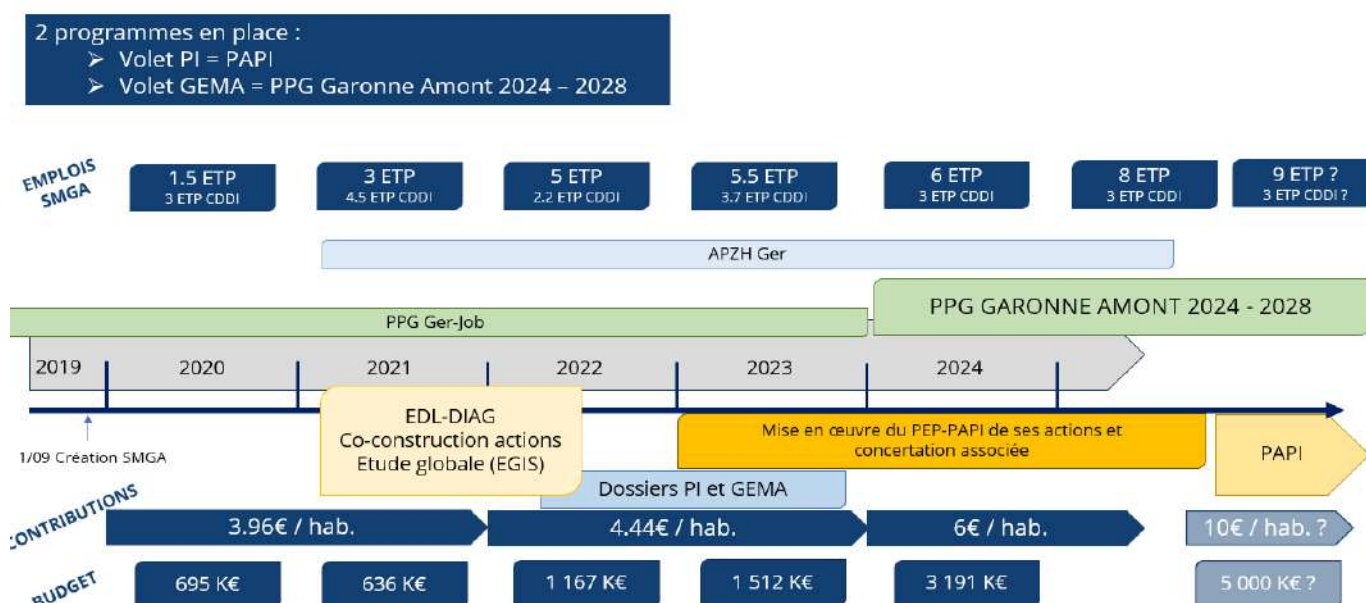
Les principaux enjeux :

- Mise en œuvre du PPG 2024-2028.
- Poursuite et finalisation du PEP-PAPI 2023-2026.
- Construction du PAPI complet 2026-30 ?
- Maintien de la volumétrie et niveau de conseils au territoire.
- Portage des politiques publiques et enjeux locaux : risques, volet montagne, changement climatique, biodiversité (faune et flore), patrimoine, zones humides, ...
- Gestion des interfaces avec les partenaires et autres compétences : quantité et qualité de l'eau, ruissellement et nappes, urbanisme et aménagement du territoire, préservation du patrimoine (naturel notamment).

Une question clé reste dimensionnante à court terme : quel futur PAPI complet (en termes de moyens alloués et d'ambition), et quel périmètre d'intervention sur le volet torrentiel ?

La conjoncture politique actuelle laisse peu de marge de manœuvre aux augmentations de contributions prévues (évolution jusqu'à un ratio de 10€/hab) dans un contexte de gouvernance incertain.

Historique



Pour rappel, après une première année d'exercice 2020 incomplète, à la suite de la création du SMGA au 1/9/2019 et sa structuration progressive en 2020, l'année 2021 a été le 1er exercice comptable complet en fonctionnement du SMGA. En investissement, 2 grosses opérations se déroulant sur plusieurs exercices avaient été inscrites : l'étude globale confié au bureau d'étude EGIS à partir de février 2021 et l'appel à projet zones humides. L'activité a pu se dérouler, bien qu'elle ait été ralentie en partie, par effets de bords, par la crise sanitaire mondiale.

2022 a été un budget de transition, programmant la fin de l'étude globale, avant arbitrages sur les programmes d'actions pluriannuels dont le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Garonne Amont (PEP-PAPI) validé le 23/12/2022 par le préfet pilote et le Plan Pluriannuel de Gestion Garonne Amont (PPG) validé en 2023 pour une mise en œuvre dès 2024.

2023 a vu le démarrage des actions du PEP PAPI Garonne Amont, 2024 celle du PPG Garonne Amont après mise en enquête publique en 2023, puis autorisation par arrêté inter-préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général permettant de démarrer les actions 2024-2028.

LES CHIFFRES CLES DU SMGA : 173 COMMUNES - 4 EPCI MEMBRES - 87 652 HABITANTS

Budget GEMAPI	
Missions	<p><u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil, études, interventions d'urgence • Plan Pluriannuel de Gestion (PPG 2024-2028) • Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) • Appels à Projets • Gestion Patrimoniale : systèmes d'endiguements, ouvrages, zones humides, ... (sur les volets GEMA et/ou PI du SMGA) • Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
Effectifs au 01/01/21	<p>3 agents dont 3 permanents : 3 ETP 6 agents en insertion (CDDI) : 4.5 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
Effectifs au 17/01/22	<p>5 agents dont 4 permanents (1 apprenti) : 5 ETP 3 agents en insertion (CDDI) / (cible 6.5 agents – 4.8 ETP) : 2.2 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
Effectifs au 01/01/23	<p>5 agents permanents (+1 recrutement chef d'équipe programmé) : 5 ETP (+1) 5 agents en insertion (CDDI) / (cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP) : 3.71 ETP Encadrement insertion brigade verte par prestataire en complément</p>
Effectifs au 01/01/24	<p>6 agents permanents : 6 ETP 3 agents en insertion (CDDI) / (cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP) : 2.23 ETP</p>
Effectifs au 01/01/25	<p>7 agents permanents et 1 chargé de projet : 8 ETP (+1 technicien programmé +1 accroissement temporaire) 5 agents en insertion (CDDI) / (cible 5 agents – 2.79 ETP) : 2.79 ETP</p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2020	<p>515 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2020	<p>180 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €</i></p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2021	<p>889 560,63 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2021	<p>576 429.54 € <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €</i></p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2022	<p>693 721.12 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2023 de 239 547,94 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2022	<p>637 027.32 € <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2023 de - 47 505,43 €</i></p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2023	<p>883 436.73 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 353 669.74 €</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2023	<p>629 030.08 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 334 100.91 €</i></p>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2024	<p>1 262 357,86 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2025 de 684 141.53€</i></p>
Budget prévisionnel Investissement 2024	<p>2 398 572.16 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2025 de 124 762.67€</i></p>
Proposition budget Fonctionnement 2025	<p>1 715 490.85 €</p>
Proposition budget Investissement 2025	<p>1 106 228.08 €</p>

RETOUR SUR LE BUDGET 2024 => COMPTE FINANCIER UNIQUE

Après un budget 2020 qui avait été un 1er budget d'exercice partiel, les budgets 2021 et 2022 ont été les premiers budgets d'exercice complet du SMGA, constituant une phase de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée, avant les budgets 2023, intégrant le PEP-PAPI, et 2024 intégrant PEP-PAPI et PPG.

Ce budget 2024 est marqué par de nombreuses opérations d'ordre, non budgétaires, en raison du passage à la nouvelle nomenclature M57 et à la reprise d'architecture des immobilisations du SMGA, gonflant artificiellement le budget.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement avec un important travail d'évaluation de différents scénarios d'organisation mené en 2022.

La modification de l'organisation de la brigade verte a été mise en œuvre, avec la reprise en régie de l'encadrement dès 2023, selon le scénario d'organisation validé ; Fin 2023, un rapport de mise en place du SMGA a permis de dresser un 1er bilan et d'esquisser un cap d'évolution de la structure et de ses actions, avec un retour auprès des 4 EPCI.

A noter que le budget bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux de Montréjeau (par la CC Cœur et Coteaux du Comminges) hors la participation aux charges.

L'autofinancement repose sur la contribution des 4 EPCIs membres du SMGA. Il est complété par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'entente pour l'eau, du Conseil Départemental 31.

En recettes de fonctionnement, le budget est réalisé à 67% notamment en raison de la bonne couverture en subventions grâce au financement de l'animation des postes par l'AEAG, l'Etat, la Région et le CD31.

En investissement, le résultat en recettes est nettement plus faible, certaines avances du PPG n'ayant pas été sollicitées, en raison du report d'exécution de plusieurs travaux et études structurantes du PEP-PAPI et surtout du PPG à 2025 et 2026. La plupart des avances du PEP-PAPI ont été perçues en 2023, les soldes d'opérations pluriannuelles importants seront versés à la fin des programmes. Ces avances sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont un peu inférieures au prévisionnel, très inférieures pour les dépenses d'investissement, en raison du report d'exécution de plusieurs travaux et études structurantes du PEP-PAPI et surtout du PPG à 2025 et 2026.

Le versement à la section d'investissement n'a ainsi pas été nécessaire du fait d'un retard sur les paiements du PEP-PAPI qui va se cumuler fortement en 2025 en dépenses d'investissement avec le démarrage opérationnel du PPG sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, le budget d'investissement n'a mobilisé que 317 690€ de dépenses, avec un fort report des dépenses PEP-PAPI et PPG. Le montant attendu en dépenses réelles d'investissement dépasse 1M€ en 2025, malgré la mise en place de la gestion budgétaire pluriannuel prévue au travers de 2 autorisations de programme.

Bilan du Fonctionnement 2024

2024 FONCTIONNEMENT	voté	réalisé
011 Charges à caractère général	193,300.00 €	60,718.30 €
012 Charges de personnel	412,000.00 €	380,921.24 €
023 Virement à la section d'investissement	494,995.06 €	0.00 €
042 Opérations d'ordre Amort.Immo	144,062.80 €	60,602.31 €
65 Autres charges gestion courantes	17,000.00 €	15,179.21 €
66 intérêts réglés à l'échéance	1,000.00 €	0.00 €
Total DEPENSES	1,262,357.86 €	517,421.06 €
002 Excédent antérieur reporté	353,669.74 €	0.00 €
013 Atténuations de charges	69,588.00 €	56,880.44 €
042 Opérations d'ordre entre section	99,735.12 €	35,883.00 €
70 Produits des services	1,000.00 €	0.00 €
74 Dotations et participations	738,165.00 €	755,128.72 €
75 Produits gestion courante	100.00 €	0.69 €
77 Produits exceptionnels	100.00 €	0.00 €
Total RECETTES	1,262,357.86 €	847,892.85 €
	<i>Dépenses réelles</i>	456,818.75 €
	<i>Recettes réelles</i>	812,009.85 €



Bilan de l'investissement 2024

Investissement	voté	réalisé
001 Solde d'exécution d'invt reporté	0.00 €	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	99,735.12 €	35,883.00 €
041 Opérations patrimoniales	484,627.04 €	469,609.76 €
13 Subventions d'investissement	281,033.40 €	0.00 €
20 AP 2024-1 PEP PAPI Garonne Amont	420,000.00 €	114,900.00 €
20 Immobilisations incorporelles	13,575.65 €	23,616.20 €
204 Subventions d'équipement	3,000.00 €	3,000.00 €
21578 AP2024-2 PPG Garonne Amont PGH	75,600.00 €	30,116.49 €
21738 AP2024-1 PEP PAPI Garonne Amont SE Ourse	161,000.00 €	99,203.10 €
21 Immobilisations corporelles autres	9,290.00 €	15,156.91 €
26 Participations et créances	100.00 €	0.00 €
45411 AP2024-2 PPG Garonne Amont	373,938.00 €	23,435.30 €
45411 Travaux effectués d'office (AAPZH)	25,680.00 €	5,304.00 €
4581 Etude globale-DIG-PPG Ger Job ... 2020-2023	450,992.95 €	2,958.62 €
Total DEPENSES	2,398,572.16 €	823,183.38 €
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	334,100.91 €	0.00 €
020 Immobilisations incorporelles	463,047.99 €	0.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	494,995.06 €	0.00 €
040 Opérations d'ordre Amort. Immo.	144,062.80 €	60,602.31 €
041 Opérations patrimoniales	469,612.00 €	469,609.76 €
10222 FCTVA	8,220.00 €	13,020.50 €
13 Subventions d'investissement	105,000.00 €	70,612.57 €
45412 PPG Garonne Amont	99,500.00 €	0.00 €
4582 Etude globale - PPGs - DIG - APZH	280,033.40 €	0.00 €
Total RECETTES	2,398,572.16 €	613,845.14 €
Montant total budget	3,660,930.02 €	
	<i>Dépenses réelles</i>	317,690.62 €
	<i>Recettes réelles</i>	83,633.07 €

Principaux ratios de l'exercice 2024

2024 Bilan en fonctionnement:	330,471.79 €	
Cumulés avant 2024:	353,669.74 €	
002 Excédent antérieur reporté	684,141.53 €	=>fonctionnement 2025
2024 Bilan en investissement:	-209,338.24 €	
Cumulés avant 2024:	334,100.91 €	
001 Solde d'exécution d'invnt reporté	124,762.67 €	=>Investissement 2025

A la fin de l'année 2024, le Fonds de roulement était donc de près de 800 000€, se décomposant d'un point de vue analytique en près de 700 000€ qui seront nécessaires pour financer des engagements financiers en investissement du PEP-PAPI et PPG 2024-28 et 100 000 € de fonds de roulement réel.

Notons toujours le décalage d'un an entre les soldes d'opérations pluriannuelles importants qui sont versés à la fin des programmes. Les avances possibles sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles.

Les dépenses de fonctionnement demeurent conformes au prévisionnel, le versement à la section d'investissement n'ayant pas été nécessaire du fait d'un retard sur les paiements du PEP-PAPI qui va se cumuler fortement en 2025 en dépenses d'investissement avec le démarrage des travaux structurants du PPG sur l'ensemble du territoire. La brigade verte a pu mener l'essentiel des travaux prévus, en limitant le recours à la sous-traitance pour les travaux d'entretien. Les travaux post-crues de mai 2023 ont été financés par la CCPHG, la participation du SMGA demeurant en suspens du montant des aides validées. Ces éléments expliquent la différence.

Le budget d'investissement n'a mobilisé que peu de dépenses pour le PPG, avec un fort report des dépenses sur 2025-26. Les montants des 2 autorisations de programme couvrant le programme PEP-PAPI et le PPG 2024-2028 en investissement ont ainsi été revus (cf. ci-dessus)

En fonctionnement, hors dotation à la section d'investissement, les postes principaux sont constitués par les charges de personnel et charges générales, aucune charge financière.

En recettes de fonctionnement, les postes principaux sont constitués par :

- 525 912 € de contributions des Communautés de Communes.
- les avances de subventions 2023 et les soldes versés en décalage pour les réalisations passées
- des remboursements sur rémunérations (insertion, indemnités maladie)

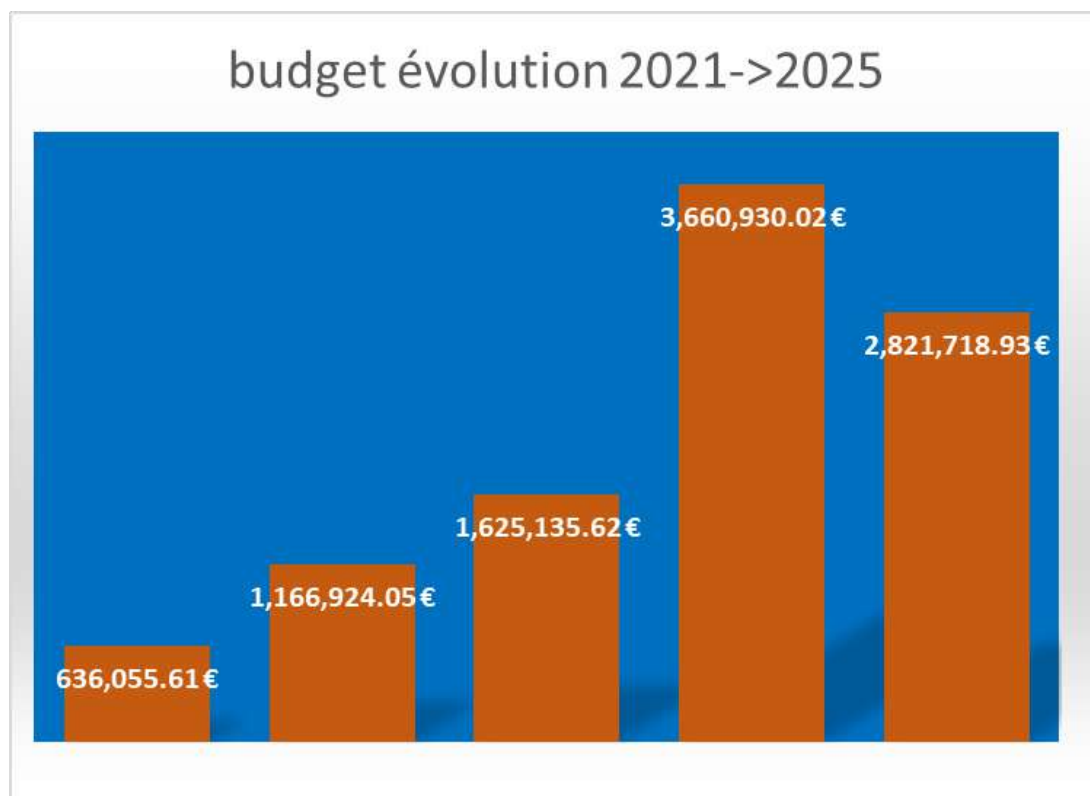
Cela aboutit à un excédent de clôture du budget de fonctionnement de 330 471.79 €

Ce résultat va permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement pour 2025 et de dégager du financement pour un transfert à la section d'investissement.

En investissement, peu de soldes de subventions demeurent en attente, ayant été apurées en 2023-24, mais des avances importantes ont été mobilisées en dépenses, avec le maximum mobilisé en recettes. Le déficit de clôture est de -209 338.24 €, couvert par l'excédent cumulé des exercices précédents

LE BUDGET PRIMITIF 2025

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 715 490.85 €	1 106 228.08 €	2 821 718.93 €
Recettes	1 715 490.85 €	1 106 228.08 €	2 821 718.93 €



Le budget primitif 2025 a été établi sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en comité syndical le 20 février 2025 et avec pour objectifs :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services à la population ;
- Dans le cadre de la préparation budgétaire, afin d'être cohérent avec le contexte présenté ci-dessus, le SMGA fait le choix d'appeler une contribution inchangée en 2025 auprès de ses membres, contribution qui demeure en dessous des ratios nationaux et encore plus des ratios des territoires de montagne (les 4 Communautés de Communes pour 525 912€), après la phase de mise en place de la structure entre 2019 et 2023 et le montant ré-évalué en 2024.
- de contenir la dette en décidant de ne pas recourir à l'emprunt, réservant plutôt cette possibilité pour les investissements importants et épisodes de fortes inondations (générant des montants de travaux excédant largement plusieurs fois le montant des contributions annuelles).

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget primitif du SMGA pour l'exercice 2025 est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.

Sa conception est guidée par les reports et marges induites des exercices précédents et du financement des démarches structurantes validées et lancées. Les propositions de budget 2025 répondent à l'évolution logique des missions et à une poursuite de la mise en œuvre de la GEMAPI.

Le budget 2025 permet de financer les actions validées, sans anticiper les choix sur les futures actions proposées. Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions,

afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux-mêmes en accord avec les documents cadre de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, SCOT, Code de l'Environnement notamment).

Autorisations de Programmes en cours : les crédits de paiement sont imputés en investissement :

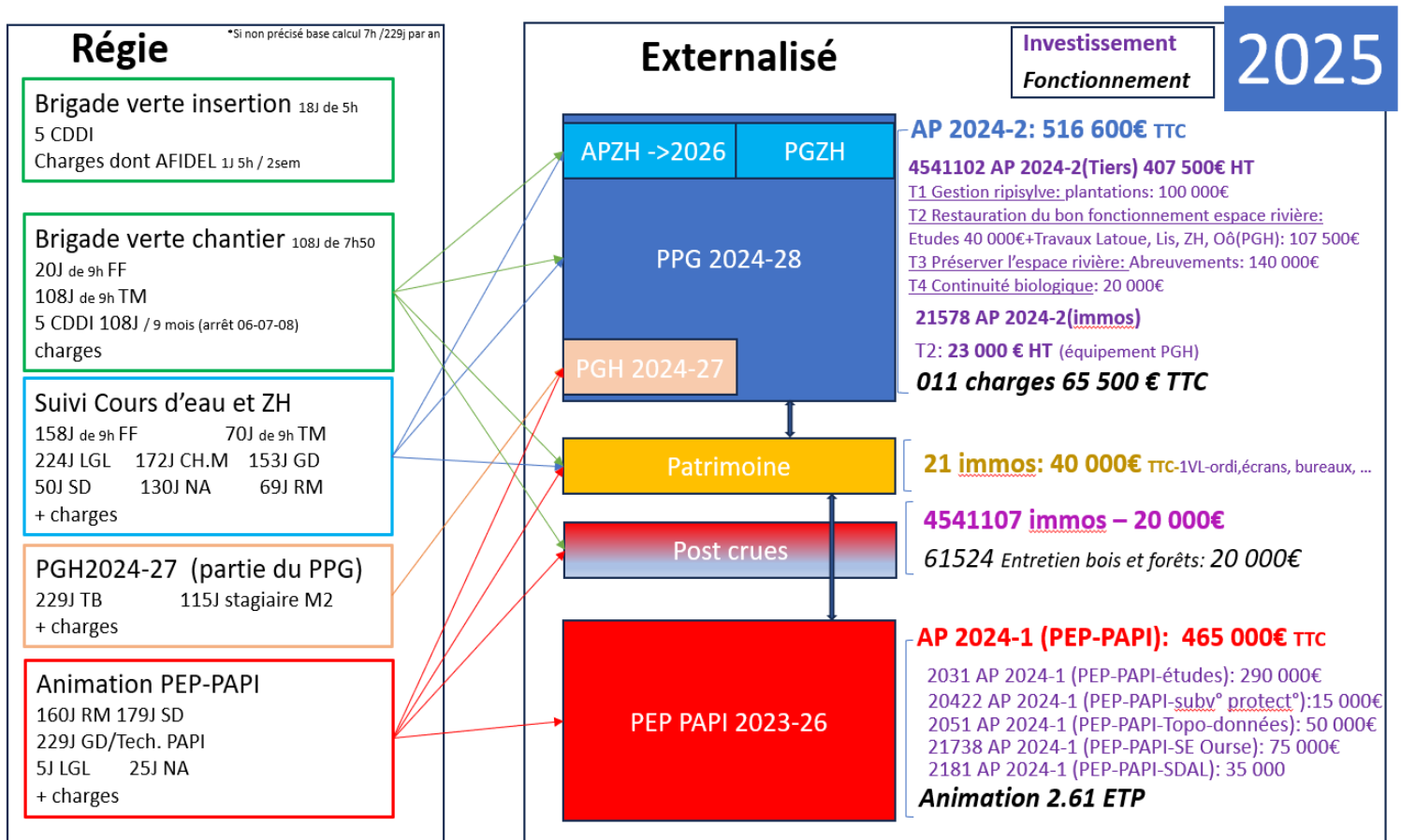
Autorisations de programme – MONTANT TTC													
Numéro d'AP	Libellé de l'opération	% Réalisé	AP en € (TTC)	CP en € (TTC)									
				2024 Prévu	2024 Réalisé	2025 Prévu	2025 Proposé	2026 Prévu	2026 Proposé	2027 Prévu	2027 Proposé	2028 Prévu	2028 Proposé
2024-1	PEP-PAPI Garonne Amont	27.73%	940,000.00 €	615,000.00 €	260,662.70 €	325,000.00 €	465,000.00 €		214,337.30 €		0.00 €		0.00 €
2024-2	PPG Garonne Amont	2.84%	2,092,606.00 €	419,538.00 €	59,435.85 €	476,660.00 €	516,660.00 €	304,821.00 €	524,923.15 €	428,096.00 €	528,096.00 €	463,491.00 €	463,491.00 €

Notons que la projection du futur PAPI (2026-2030 ?) n'apparait pas encore en autorisation de programme, il reste à construire avec des coûts cible de travaux importants, intégrant, selon le périmètre de compétence GEMAPI retenu, plus ou moins de composantes liées aux ouvrages torrentiels passifs.

Le futur PAPI pourrait être de l'ordre de 5M€ à 8M€ sur 5 ans

Sur le fonctionnement, concernant le PPG 2024-28, les montants de dépenses externalisées suivantes sont validés dans le cadre de la programmation technique : 65 500€ en 2025.

Tableau de synthèse analytique



Fonctionnement 2025

- Fonctionnement, hors dépenses fléchées PPG => Salaires : 520 000€ + Charges de fonctionnement : 130 000€ dont 20 000€ provisionnés en cas de gestion de crues
- Rémunération des agents :

Traitement brut de base / indiciaire	317 894 €
NBI	0 €
Régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE+CIA)	43 502 €
Charges patronales	122 956 €
Coût total (brut + primes + charges)	484 352 € arrondi à 520 000 € dans le prévisionnel

Total réalisé en 2024 : 380 921.24 € (chapitre 12)

- La gratification pour la stagiaire PGH sera de 4 000 € pour la durée de stage de 6 mois
- Indemnités élus: 17 000 €
- Dépenses fléchées PPG : 65 500 €
- Importante dotation à la section d'investissement : près de 870 000€
- Dotation des 4 EPCI: 525 912€
- L'aide de l'AEAG, essentielle au fonctionnement, passe de 50% à 70% du « salaire+70€/j » ce qui permet le renforcement en effectif du SMGA, afin de compenser la lourde charge de travail.
- L'aide insertion se poursuit (Etat, CD31)
- Aide globale: maquettée à 66%
- Nombre de jours répartis et détaillés ci-dessus.

2025: FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général	212,549.32 €
012 Charges de personnel	520,000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	869,083.98 €
042 Opérations d'ordre Amort.Immo	91,857.55 €
65 Autres charges gestion courantes	21,000.00 €
66 intérêts réglés à l'échéance	1,000.00 €
Total DEPENSES	1,715,490.85 €
002 Excédent antérieur reporté	684,141.53 €
013 Atténuations de charges	20,000.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	35,000.00 €
70 Produits des services	1,000.00 €
74 Dotations et participations	975,149.32 €
75 Produits gestion courante	100.00 €
77 Produits exceptionnels	100.00 €
Total RECETTES	1,715,490.85 €
	<i>Dépenses réelles</i> 1,623,633.30 €
	<i>Recettes réelles</i> 1,680,490.85 €

Hors volet « dépenses imprévues ou programmées sur opérations », le fonctionnement demeure dans les niveaux du budget prévu lors de la mise en place du SMGA, compte-tenu du PPG couvrant désormais tout le territoire.

Les recettes de fonctionnement sont liées aux subventions concernant les contributions, l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le PPG Ger-Job (solde 2023) et Garonne amont et les postes GEMAPI, la Région Occitanie, AEAG et Etat pour les postes PAPI, l'Etat et CD31 pour le volet insertion.

La masse salariale **représente 30.3 %** des dépenses de fonctionnement, en baisse de 5% par rapport aux exercices précédents.

Le reste à charge du SMGA sur le volet masse salariale reste ainsi raisonnable.

A noter que le chapitre 012 « Charges du personnel », intègre une augmentation du coût total employeur, lié à l'accroissement temporaire du Chargé de mission GEMA-ZH et au contrat de projet pour 3 ans du chargé de projet PGH. Un technicien supplémentaire est aussi prévu dès mai 2025.

Les actions portées en 2025 en grandes lignes

Les actions portées par le SMGA s'inscrivent dans les outils pluriannuels de gestion que sont le PPG 2024-2028 et le PEP-PAPI 2023-2026 Garonne amont.

Ainsi l'étude globale a permis de conduire ces 2 démarches de front, sur 2021-2022 et le début 2023 pour la phase de construction du PPG.

Les crues de mai 2023 font l'objet d'un financement sur le reste à charge des travaux torrentiels qui ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage CCPHG (déjà impactée sur le volet routier), en co-portage opérationnel et technique SMGA-CCPHG.

L'année 2024 a vu le démarrage du PPG 2024-28 et la mise en œuvre des études du PEP-PAPI.

Sur ce territoire varié et diversifié, il faut intégrer les potentialités et les contraintes réglementaires de ce territoire riche en biodiversité.

La phase de structuration semble longue, elle nécessite impérativement néanmoins un délai incompressible pour pouvoir mettre en place l'intégralité de la gamme des actions possibles par le Syndicat et notamment :

- Obtenir le droit d'intervenir : sur ses ouvrages propres (systèmes d'endiguements à classer), ou par Déclaration d'Intérêt Général, dans un cadre d'urgence ou en cas de carence des propriétaires (cas plus compliqué, très rarement mis en œuvre).
- Bénéficier d'aides et de subventions dans le cadre des programmes coordonnés, étayés techniquement et financièrement, ayant été construits dans un cadre concerté.

Les propositions de budget 2025 répondent à l'évolution logique des missions dans un cadre de mise en œuvre de la GEMAPI sur un territoire de montagne contrasté.

Afin de pouvoir financer les besoins à court terme, intégrant le futur PAPI, il prévoir 750000 € à 800000 € de contribution (hors aléa lié à la prise en charge post-crues de crues impactantes) semble être une base fonctionnelle, en mixant financement direct et emprunts pour les grosses opérations d'investissement.

Si l'on raisonne en ratio par habitant, une proposition de calage à 7,5€/habitant (moyenne nationale) permettrait 657 390 € de contribution. Une évolution vers un minimum de 800K€ à horizon 2027 porterait l'effort à 9,12€/habitant restant inférieur à la moyenne Occitanie (11€).

En se basant sur les projections développées ci-dessus, la proposition de trajectoire formulée est d'**augmenter la contribution en 2027, sur un ratio à affiner.**

Investissement 2025

2025:INVESTISSEMENT

001 Solde d'exécution d'invr reporté	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	35,000.00 €
13 Subventions d'investissement	15,000.00 €
<u>20 AP 2024-1 PEP PAPI Garonne Amont</u>	<u>355,000.00 €</u>
20 Immobilisations incorporelles	11,528.08 €
204 Subventions d'équipement	3,000.00 €
<u>21578 AP2024-2 PPG Garonne Amont</u>	<u>27,600.00 €</u>
21 Immobilisations corporelles	40,000.00 €
<u>21 AP 2024-1 Immobilisations reçues en affectation</u>	<u>110,000.00 €</u>
26 Participations et créances	100.00 €
<u>4541102 AP2024-2 PPG Garonne Amont</u>	<u>489,000.00 €</u>
4541107 Travaux effectués d'office (PostCrues urgence)	20,000.00 €
Total DEPENSES	1,106,228.08 €
001 Solde d'exécution d'invr reporté	124,762.67 €
021 Virement de la section de fonct	869,083.98 €
040 Opérations d'ordre Amort.Immo	91,857.55 €
10222 FCTVA	536.08 €
1068 Excédent de fonctionnement	0.00 €
13 Subventions d'investissement	10,900.80 €
<u>4541202 PPG Garonne Amont</u>	<u>9,087.00 €</u>
Total RECETTES	1,106,228.08 €
<i>Investissement réel</i>	1,071,228.08 €
<i>Investissement réel</i>	1,014,370.53 €
Montant total budget	2,821,718.93 €

Le budget d'investissement est de 1 106 228.08 €

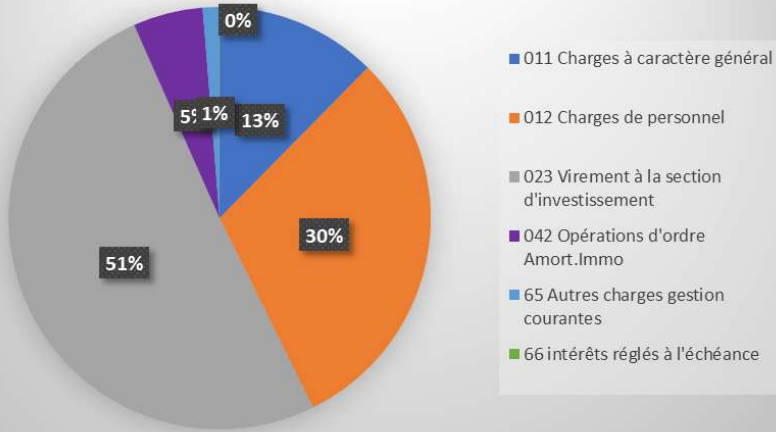
En termes d'évolution, ce budget, au total de 2 821 718.93 € est en nette augmentation hors opération d'ordre qui étaient liées au passage à M57 en 2024. Il intègre désormais l'ensemble du volant d'actions technique et territorial (en attente du PAPI complet).

Le budget d'investissement couvre principalement les opérations suivantes :

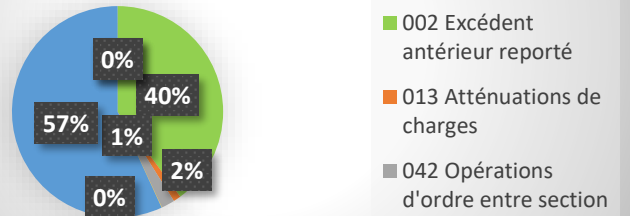
- Programme de Gestion Pluriannuel des Cours d'eau pour le volet investissement 2024 pour 516 600€ TTC en 2025
- des dépenses pour études et travaux programmés des actions ou études du PEP-PAPI pour 465 000€ TTC en 2025

Il n'existe pas d'endettement en cours.

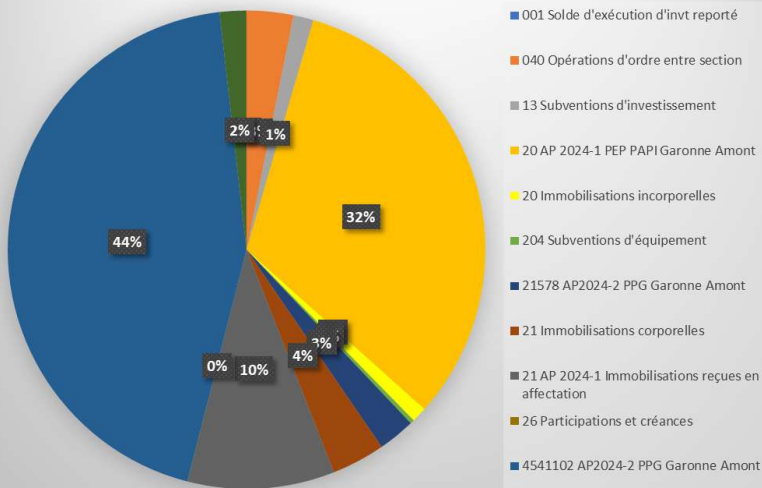
Dépenses fonctionnement 2025



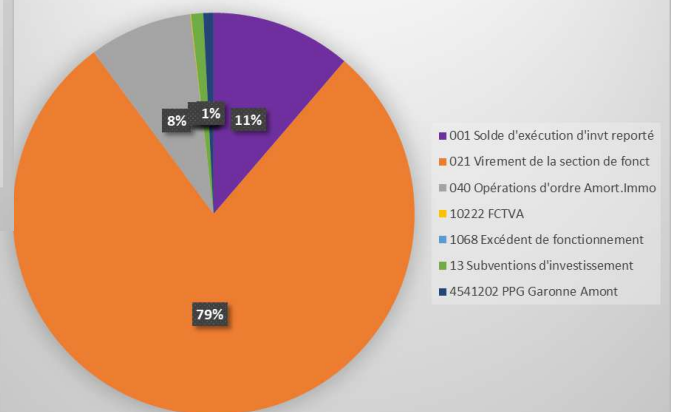
Recettes fonctionnement 2025



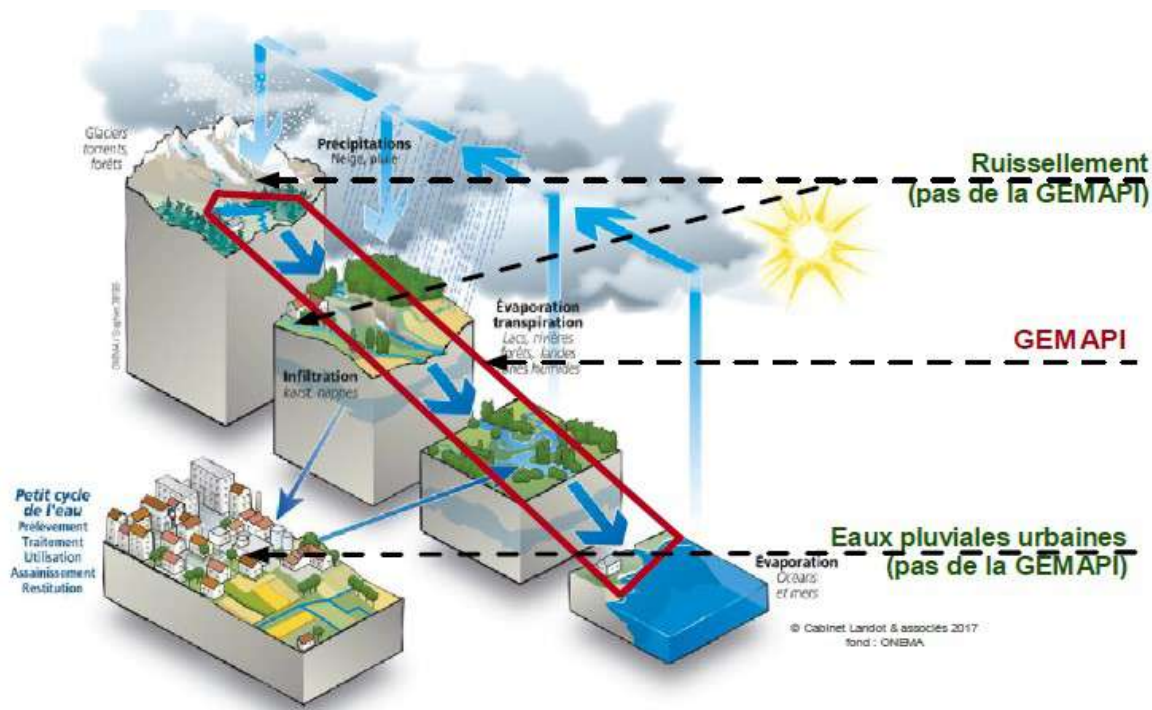
Dépenses investissement 2025



Recettes Investissement 2025



Synthèse



SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 106 228,08	981 465,41
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 124 762,67
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 106 228,08	1 106 228,08
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 715 490,85	1 031 349,32
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 684 141,53
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 715 490,85	1 715 490,85
TOTAL DU BUDGET (4)		2 821 718,93	2 821 718,93

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

PLUS D'INFORMATIONS = [HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/](https://sm-garonne-amont.fr/)

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 du SMGA :

https://sm-garonne-amont.fr/wp-content/uploads/2025/03/2025_01_dob2025_annexe.pdf

Le rapport d'activité 2024 du SMGA :

https://sm-garonne-amont.fr/wp-content/uploads/2025/03/rapport_activite_2024_V4.pdf

Les documents produits dans le cadre de l'étude globale 2021-22, le PPG et le PEP-PAPI sont disponibles aux liens suivants :

- Etude globale : <http://e.pc.cd/ROnotalk>
- PPG : <http://e.pc.cd/1slotalk>
- PEP-PAPI : <http://e.pc.cd/CrKotalK>

L'ensemble des éléments présentés et des livrables du PEP-PAPI sont disponibles en téléchargement au lien suivant :

<http://e.pc.cd/4jSy6alk>

Le détail des livrables est présenté dans le tableur Excel « suivi_livrables_PEP_PAPI_dec2024 ». Il permet de voir par actions les différents livrables et où ils sont disponibles sur la plateforme de téléchargement.